

# ATELIER THÉMATIQUE N°5

## RETOUR D'EXPÉRIENCE INDUSTRIELLE DE STABILISATION

« INDUSTRIAL EXPERIENCE FEEDBACK ON STABILISATION »

Animateur : Hervé Billard (Sita)  
Rapporteur : Alain Navarro (Insa)

Le déroulement de cet atelier a permis de mettre en évidence les points suivants :

- Il existe maintenant des opérateurs industriels en activité. Depuis 1995, ce sont environ 1,5 à 2 millions de tonnes de déchets qui ont été traités par stabilisation solidification en France, dans le respect des contraintes imposées par le cadre réglementaire en vigueur. Il est à noter que 60 à 70 % de ce tonnage de déchets concerne les résidus du traitement des fumées d'incinération des ordures ménagères.
- Il a été constaté que des initiatives très intéressantes viennent de différents pays (Belgique, Japon, Taiwan par exemple). Ces initiatives font apparaître que la même famille de procédés peut être adaptée à des gisements diversifiés. En outre ces procédés s'ouvrent sur d'autres logiques des producteurs : un marché est défini entre les producteurs et les opérateurs, marché bien inséré dans un contexte local. On observe, dans ces situations, l'émergence d'une activité intégrée pour l'ensemble de la chaîne dans un cadre bien délimité.
- Le recensement des initiatives en matière de stabilisation-solidification indique que de nombreuses initiatives se font

jour, essentiellement au niveau des idées, des pilotes à l'essai et de premières installations, et ce, au plan international. Il existe un réel savoir faire dans le domaine et il a été souligné la capacité d'adaptation des opérateurs à l'ouverture du marché à une plus grande variété de déchets.

- La majorité des participants à l'atelier a noté la prise de conscience, chez les opérateurs, du souci du long terme. Ce souci concerne en premier lieu la pérennité du matériau stabilisé dans des scénaris définis, mais également la dimension économique et juridique. A ce titre, la notion de responsabilité apparaît comme une préoccupation majeure.

- Les intervenants se sont interrogés sur l'avenir et plus particulièrement dans le cadre de la communauté européenne. La question a été posée des futures « règles du jeu » qui s'appliqueraient à un marché européen. Aboutira-t-on, à terme, à un marché unique européen ? Quelle configuration aura-t-il ?

- Enfin, le dernier point évoqué a été celui d'un changement stratégique auquel conduirait l'application généralisée du « principe de précaution ». Cela est particulièrement vrai pour les stratégies orientées vers une « banalisation », sinon une « valorisation » des déchets stabilisés.